

ROLIGNAN

An aerial photograph of the village of Rolignan. The village is nestled in a valley, surrounded by green hills. The houses have red-tiled roofs and are clustered together. A large yellow crane is visible in the background, and a road winds through the village. The title 'ROLIGNAN' is superimposed on the top left of the image.

Sommaire...

Édito	3	Les Rois et Reines	19
Infos municipales		La Maison de la Rencontre	
Conseil Municipal	4	Que se passe-t-il ?	20
Permis de construire	8	École de musique	21
État-civil	8	Coupe de la Municipalité	21
Révision du Plan d'Occupation des Sols	9	Classe en 6	22
Pensez à sécuriser vos piscines	10	Club du Tilleul	22
Le DDEN, un ami de l'école	11	Colline Théâtre	22
Aidez-nous à trouver un slogan	11	Association Ours Brun	23
Médiathèque	12	Classe en 5	23
Fleurissement	13	Intercommunalité	
Infos associatives		Bi-cross	24
Calendrier des fêtes	14	Planning familial	25
Encart central en couleur		Contrat Temps Libre	25
Stage de Printemps	15	Nouveau règlement de la déchetterie	26
Marché de Noël	16	Divers	
Fête de l'école pour Noël	17	Tribune du citoyen	28
Chevaux Appaloosa	18	Chroniques pollionnoises	29
		L'Araire	30

Nous remercions Christophe Chapyts pour la photo de couverture prise à bord de son ULM

Le Directeur Gérant : Gilbert MARIGNIER, maire.
Responsable informations : Geneviève Beauquis
Dépôt légal : Mars 2006

Note de la rédaction :

Les articles des associations sont rédigés sous la seule responsabilité de leurs auteurs et n'engagent que leurs signataires.

Imprimerie Jacques Poix Communications - 69160 TASSIN - 04 78 34 89 18

Le prochain bulletin paraissant courant juin 2006 les personnes désirant faire paraître des articles, doivent les déposer en mairie, si possible accompagnés de photos, et/ou de fichiers informatiques avant le 20 mai 2006. Merci.

édito...



Chers administrés

Le conseil municipal a voté le 7 mars dernier les différents budgets de la commune et a ainsi défini les orientations et programmes pour 2006. La santé financière de Pollionnay est bonne. L'encours de la dette régresse cette année et place la commune dans sa strate en position très satisfaisante : 363 euros par habitant contre 554 euros dans le département. Cet état financier sera certainement encore meilleur lorsqu'un recensement de la population sera effectué et prendra ainsi en compte les données réelles de la commune.

Les investissements de la commune sont plus particulièrement tournés vers de l'acquisition foncière.

1°) Les parcelles disponibles de l'OPAC en face de la salle des fêtes.

Lors de réunions, vous nous avez fait remarquer le manque de stationnement dans le centre bourg, ce dont nous sommes tout à fait conscients et que les différentes études menées ont mis en évidence. Après de sérieuses négociations, nous venons d'aboutir à un compromis avec l'OPAC et nous pourrions au cours des prochaines années organiser un nouvel espace de parkings. D'autre part, nous pouvons aussi envisager sur ce site une construction destinée à la vie associative de Pollionnay, libérant ainsi des surfaces pour mieux répondre aux différentes demandes d'installations commerciales ou libérales enregistrées en mairie.

2°) La parcelle voisine du cimetière :

Cet achat permettra d'agrandir le cimetière et de créer un parking qui desservira également les équipements en place.

3°) La réserve de la nouvelle maison de retraite :

L'acquisition d'environ 2 500 m² est prévue. Sur ce secteur dédié aux services, il est indispensable d'avoir de la réserve foncière, car la population est en augmentation et de gros programmes immobiliers privés surgiront certainement dès l'approbation du PLU.

Par ailleurs, l'aménagement du local technique de la voirie, ainsi que du stockage du matériel associatif sera réalisé à Valency. Cela permettra ainsi d'être en parfaite conformité avec la législation en vigueur et d'assouplir la gestion du matériel des associations. Un parking devant ce local complètera l'équipement et servira également pour les différents arrêts de bus, ainsi qu'à la population du hameau et aux randonneurs.

En matière d'assainissement, nous engagerons les tranches de raccordement au réseau du Grand Lyon des secteurs de la Rapaudière et du Vivarais. Ces travaux commenceront en septembre prochain pour une période d'environ six mois.

Nous devrions pouvoir aussi réaliser le dernier secteur de mise en séparatif entre la place de la Paix et l'entrée du lotissement des Coteaux de la Garenne.

Telles sont les grandes lignes des budgets de votre commune pour l'année 2006. Je vous signale enfin que les taux des impôts locaux n'ont pas été augmentés, afin de ne pas accroître la pression fiscale et de respecter les engagements pris en 2001.

En ce début d'année, de nombreux dossiers préoccupants sont à l'ordre du jour et notamment la grippe aviaire.

Je viens d'informer individuellement chaque éleveur ou détenteur de volailles et d'oiseaux des obligations leur incombant. Nous possédons en mairie une fiche expliquant les caractéristiques de la maladie. Comment la déceler ? Que faire en cas de doute ? Comment isoler sa basse-cour ?

Je vous rappelle que vous pouvez venir en mairie consulter les différentes informations en notre possession, vous informer au N° Azur 0825302302 ou également sur le site internet du ministère de l'Agriculture et de la Pêche : www.agriculture.gouv.fr

Enfin une dernière nouvelle. La CAF nous informe que pour établir leur déclaration, les allocataires ne doivent pas attendre leur déclaration d'impôts qui leur parviendra en mai prochain. Un N° spécial ressources fonctionnant 7j/7 et 24h/24, ainsi que le site internet : www.caf.fr, permettent de calculer le montant des prestations soumises à condition de ressources pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2006 en écartant ainsi tout risque d'interruption de versement au 1^{er} juillet 2006.

Je vous souhaite un bon printemps et vous donne rendez vous à l'occasion des manifestations organisées à POLLIONNAY.

Cordialement, Le maire
Gilbert Marignier

CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu exhaustif de chaque Conseil municipal est affiché au panneau d'affichage municipal (devant l'entrée de la Mairie).

Dans cette rubrique de notre bulletin, vous trouverez les principales décisions arrêtées lors de chaque Conseil municipal.

SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2005

PROJET DE PROGRAMME DE SÉCURISATION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE :

ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE DE MODIFICATION DU POS DE LA COMMUNE DE POLLIONNAY PAR MONSIEUR LE PRÉFET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur le Préfet a transmis l'arrêté préfectoral n° 2005-5349 du 3 novembre 2005 par lequel il a engagé la procédure de modification du POS de la commune et notamment de l'article 10 du règlement des zones NB et NC, relatif à la hauteur maximum des constructions. Cette modification intervient dans le cadre de l'intégration du programme de sécurisation du réseau de transport d'électricité du département du Rhône.

Le délai d'approbation du nouveau PLU dans le cadre de la procédure de révision en cours est apparu trop long à Monsieur le Préfet qui a décidé malgré tout de lancer la modification d'un document qui disparaîtra au cours du premier semestre 2006.

La nouvelle rédaction de l'article 10 des deux zones concernées stipule : "La hauteur maximale est fixée à 9 mètres pour les constructions à usage d'habitation et à 12 mètres pour les autres constructions. Cette règle ne peut pas être appliquée à des dépassements ponctuels dus à des exigences fonctionnelles ou techniques. Cette règle ne s'applique pas aux ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics ou d'intérêt collectif". C'est cette dernière phrase qui est ajoutée au règlement actuel. Toutes les communes traversées par la ligne à haute tension sont touchées par cette procédure.

Le conseil émet un avis favorable sur ce projet.

Voté à l'unanimité

DGE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL POUR LES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX.

Les services techniques municipaux ne bénéficiant pas actuellement d'un local qui réponde aux normes en vigueur, la commune a donc fait l'acquisition d'un bâtiment qu'elle souhaite réhabiliter, afin de créer un local fonctionnel pour les services techniques municipaux.

Le coût estimatif de cette opération est de 110 000 euros HT.

La commune doit solliciter l'aide financière de l'État dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement, à hauteur de 30% du montant HT de l'investissement.

Voté à la majorité (12 pour, 1 contre C. Raquin)

MODIFICATION DU COMITÉ CONSULTATIF ÉCOLE

Suite à la démission de Madame Agnès Poccachard du conseil municipal. Il convient d'élire un nouveau membre représentant le conseil municipal au comité consultatif

"école". Par ailleurs, en ce qui concerne les membres extérieurs, le directeur de l'école, la DDEN et les représentants des parents d'élèves ont changé. Il convient donc aussi d'élire des remplaçants.

Sont candidats :

Pour le conseil municipal : Muriel Porte

Pour les membres extérieurs : Marielle Malagutti, Marie Laure Gizolme et Christophe Bellon

Muriel Porte, Marielle Malagutti, Marie Laure Gizolme et Christophe Bellon sont élus au comité consultatif "école" au premier tour de scrutin à la majorité absolue.

ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DE LA GENDARMERIE.

Suite à la démission de Madame Agnès Poccachard du conseil municipal, il convient d'élire un délégué suppléant au syndicat intercommunal de gestion de la gendarmerie pour la remplacer.

Est candidat :

Jean-Marie Chêne

Jean-Marie Chêne est élu délégué suppléant au syndicat intercommunal de gestion de la gendarmerie au premier tour de scrutin à la majorité absolue.

ÉLECTION D'UN SUPPLÉANT À LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES.

Suite à la démission de Madame Agnès Poccachard du conseil municipal, il convient d'élire un suppléant à la commission d'appel d'offres pour la remplacer.

Est candidat :

Christine Roux

Christine Roux est élue suppléante à la commission d'appels d'offres au premier tour de scrutin à la majorité absolue.

INDEMNITÉ D'ASTREINTE.

Le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 a fixé les modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences des agents territoriaux.

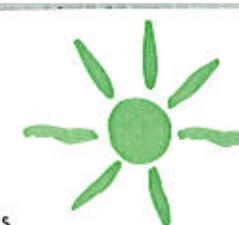
Chaque hiver, les services communaux sont confrontés à des épisodes de neige et les agents sont contraints d'être présents quel que soit le jour ou l'heure de leur intervention. Il convient de mettre en place des astreintes pour l'agent des services techniques qui conduit le tracteur de la commune.

Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité



AVIS

En matière d'abattage des arbres en zones boisées protégées, veuillez vous adresser en mairie afin de connaître la réglementation des autorisations nécessaires.



afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif, ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail. Dans le cadre des astreintes, les interventions, considérées comme du travail effectif, entrent dans le cadre des heures supplémentaires et sont comptabilisées ou rémunérées comme telles.

Le montant de l'indemnité d'astreinte des agents de la filière technique est fixé par arrêté.

Il prévoit la mise sous astreinte de l'agent qui conduit le tracteur de la commune entre le 15 décembre et le 28 février.

Voté à l'unanimité

BONS D'ACHAT POUR LE PERSONNEL COMMUNAL.

Par délibération en date du 19 novembre 2002, le conseil municipal a alloué au personnel communal pour Noël un bon d'achat dont la valeur est égale à 5% du plafond mensuel de la sécurité sociale. Ces bons d'achat rentrent dans le champ des prestations sociales qui sont définies comme distinctes de la rémunération, permettant ainsi d'éviter toute assimilation avec les régimes indemnitaires.

Il est proposé d'attribuer, à compter de 2006, un nouveau bon d'achat d'un montant de 85 euros en juin avant les congés annuels.

Voté à l'unanimité

MISE EN PLACE DU SPANC.

La loi sur l'Eau n° 92-3 du 3 janvier 1992 donne des compétences et obligations nouvelles aux communes ou leurs groupements dans le domaine de l'assainissement. En particulier, il est précisé que les collectivités compétentes devront mettre en place au plus tard le 31 décembre 2005 un Service Public d'Assainissement Non Collectif. Elles seront également tenues d'assurer sur leur territoire un contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves ou existantes. Elles peuvent, si elles le décident, prendre en charge l'entretien et la réhabilitation de ces installations. Par ailleurs, c'est l'arrêté du 6 mai 1996 qui définit les modalités du contrôle technique exercé par ces collectivités sur les systèmes d'assainissement non collectif. Il est envisagé à Pollionnay de ne prendre que la compétence obligatoire et il convient de lancer la procédure de mise en place du SPANC, à l'échelle communale, avec une gestion en régie autonome avec un prestataire de services choisi en application de la réglementation des marchés publics.

Voté à l'unanimité

BOUCLES CYCLOTOURISTIQUES.

Dans le cadre de la mise en place de boucles cyclotouristiques, le Département du Rhône souhaite installer sur le territoire de la commune de Pollionnay un "relais information service" (RIS). Le cabinet ALKHOS missionné par le Département réalise actuellement une étude sur cette installation. Le conseil municipal doit donc délibérer sur le lieu précis de cette implantation pour la commune en respectant si possible les critères suivants :

- Accessibilité
- Possibilité de stationnement proche
- Proximité d'un point d'eau potable et d'une aire de pique nique.

Ces "relais information service" serviront d'une part de point de départ de randonnées cyclotouristiques et d'autre

part, de support pour diverses informations.

Il est précisé que les frais d'étude et de conception graphique sont à la charge du Département du Rhône et que la CCVL est maître d'ouvrage et maître d'œuvre pour l'implantation et le choix du mobilier.

Il est donc proposé d'implanter ce RIS sur la RD 610, route de la Croix du Ban, à proximité de l'aire de pique nique.

Voté à la majorité (11 pour, 2 contre J-M Chêne, A. Perraud)

DÉCISION MODIFICATIVE N°2005/0 - BUDGET

PRINCIPAL.

Il convient de valider la décision modificative suivante, relative à la section d'investissement du budget principal 2005 :

Dépenses

Imputation	Libellé	BP + DM	DM	Nouveaux crédits
205 ONA	Concessions et droits similaires	5 000,00	- 1 000,00	4 000,00
1641 ONA	Emprunts en euros	62 932,00	+ 1 000,00	70 932,00
21534 ONA	Réseaux électrification	0,00	2 385,00	2 385,00

Recettes

Imputation	Libellé	BP + DM	DM	Nouveaux crédits
1021	Dotations	0,00	2 385,00	2 385,00

Voté à l'unanimité

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA BOULE DES PINS.

Afin de compenser divers petits travaux d'aménagement et d'entretien effectués par l'association de la Boule des Pins sur les terrains mis à disposition par la commune, il est proposé de verser à ladite association une subvention exceptionnelle de 150 euros.

Il est précisé qu'il s'agit de l'installation du grillage qui entoure les terrains.

Voté à l'unanimité

L'ASSISTANTE SOCIALE MME MAURE

sera présente en salle des Associations

**le 1^{er} mercredi de chaque mois
sur rendez-vous de 10 h à 12 h.**

**Pour les rendez-vous appeler
la MDR à Vaugneray**

TÉL. 04 78 45 78 20



SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2006

MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT.

Suite aux délibérations du 30 mai 2002 et du 16 décembre 2003, le Conseil Municipal a approuvé le plan de zonage de l'assainissement de la commune et du secteur du Labbé.

Le plan de zonage de l'assainissement est une annexe du Plan Local d'Urbanisme. Pour la révision de ce dernier, il convient de modifier également le plan de zonage, afin que les orientations prises en matière d'urbanisme soient en adéquation avec celles issues du schéma directeur de l'assainissement. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un recadrage à la parcelle.

Voté à l'unanimité

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL.

L'agent qui fait fonction de secrétaire de mairie vient d'être inscrit sur la liste d'aptitude du grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne 2006. Il convient donc d'ouvrir un poste d'attaché territorial.

Voté à l'unanimité

VERSEMENT D'INDEMNITÉS FORFAITAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES.

Il est proposé d'attribuer les indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires aux agents titulaires et stagiaires du grade d'attaché territorial à temps complet, temps partiel et temps non complet, effectuant des travaux supplémentaires, en fonction de la manière de servir.

Monsieur le Maire fixera par décision individuelle l'attribution aux agents concernés et notamment le coefficient entre 0 et 8 qui sera appliqué. Le versement sera effectué mensuellement. Le montant annuel moyen est fixé à 1 042,76 euros.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite appliquer un glissement vers le haut pour tous les agents. C. Roux, conseillère municipale fait part de son souhait de voir appliquer les primes en place pour tous les agents communaux.

Voté à la majorité (10 pour, 1 abstention E. Gallone)

LE MONDE DE ZEBULON

Une structure au service
des assistantes maternelles,
des familles et des enfants.

20, chemin du Stade
69670 Vaugneray

TÉL. 04 78 45 78 20

AIAD

Une association au service de l'aide
à domicile auprès des personnes âgées :

Place Andrée-Marie Perrin
69290 Craponne

TÉL. 04 78 57 34 09

AUTORISATION À LA CCVL D'ADHÉRER AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

La Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) dont la commune est membre, est compétente en matière de "création, extension, aménagement, entretien et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage".

Or, des pourparlers ont été engagés à propos de la création d'un syndicat mixte. Celui-ci serait composé :

- de la communauté urbaine de Lyon,
- de la communauté d'agglomération du Pays Viennois,
- des communautés de communes de l'Arbresle, de l'Est lyonnais, de la Vallée du Garon, des Vallons du Lyonnais,
- de l'agglomération de Villefranche sur Saône,
- du Beaujolais Val de Saône,
- du Pays de l'Ozon,
- du Pays de Tarare,
- des communes de Chaponnay, Marennes, Saint Pierre de Chandieu, Toussieu, Sainte Colombe, Givors, Saint Georges de Reneins, ainsi que du Département du Rhône.

Il y a donc intérêt à créer une telle structure notamment pour :

- la mutualisation des moyens,
- la normalisation des règlements intérieurs,
- les économies d'échelle apportées par une gestion commune de l'ensemble des aires,
- la solidarité sur le plan du financement sur l'ensemble des communes du Rhône,
- les possibilités offertes par une adhésion à cette structure par la mise œuvre des textes réglementant les droits et les devoirs des communes ainsi que pour faire respecter l'application des textes réglementant les droits et les devoirs des gens du voyage.

La Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais 2005, a approuvé le principe de la création d'un syndicat mixte. Or, l'adhésion d'une communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes.

Il convient, par conséquent, que le conseil municipal se prononce sur l'adhésion de la CCVL au syndicat mixte.

Monsieur Brottet, premier adjoint, indique que l'emplacement choisi se situe sur Brindas et que le seuil de population pour la création d'une telle aire est de 5 000 habitants pour une commune.

Voté à l'unanimité



ARRÊT DU PROJET DE RÉVISION DU PLU DE LA COMMUNE DE POLLIONNAY.

Monsieur Brottet, premier adjoint, rappelle à l'assemblée les conditions dans lesquelles le POS a été mis en révision. Il est expliqué à quelle étape de la procédure se situe le projet de révision du PLU et le dossier est présenté. Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à sa révision et aux organismes qui ont demandé à être consultés,

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir tirer le bilan de la concertation, arrêter le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pollionnay, préciser que le projet de révision du PLU sera communiqué pour avis :

- Aux personnes publiques associées à la révision du document d'urbanisme,
- Aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés,
- Aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.

A défaut de réponse au plus tard 3 mois après la transmission du projet du PLU, ces avis seront réputés favorables.

décider de poursuivre la procédure de révision du PLU et dire que conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois à la mairie. Mention sera

insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Monsieur le Maire rappelle l'important travail fourni avec tous les partenaires pour présenter cette délibération. Il précise que 40 demandes ont été adressées en mairie et qu'elles ont été prises en compte lorsque cela était possible, dans le cadre des orientations générales définies. Monsieur Brottet, premier adjoint, précise que l'enquête publique pourrait avoir lieu dès le mois de juin prochain.

Voté à l'unanimité

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2006

ACQUISITION DE TERRAINS À L'OPAC.

L'OPAC se propose de rétrocéder trois parcelles sises dans le centre bourg de la commune. Le prix de vente proposé est de 302 000 euros pour une surface totale de 21 a. 57 ca et correspond à l'avis des domaines. La commune souhaite conserver la maîtrise du foncier dans le centre du village, afin notamment de pouvoir gérer les futures réalisations dans le cadre des orientations définies dans le PLU.

Voté à la majorité (12 pour, 1 abstention C. Raquin)

MONOGRAPHIE DU PRÉ-INVENTAIRE DES MONUMENTS ET RICHESSES ARTISTIQUES DE POLLIONNAY



Disponible en mairie au prix de 8,68 euros

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Mardi :	8 h 30 - 12 h 00
Mercredi :	8 h 30 - 12 h 00 13 h 30 - 17 h 00
Jeudi :	8 h 30 - 12 h 00
Samedi :	9 h 00 - 12 h 00

Tél. 04 78 48 12 09

Fax 04 78 48 15 09

pollionnay@coteaux-lyonnais.com

AVIS

La 3^e fête inter-villages
se déroulera cette année
à Marcy l'Étoile
le 1^{er} Juillet 2006





PERMIS DE CONSTRUIRE :

M. Noguera Georges
Allée de Grigny
Construction d'une véranda
Dossier irrecevable

M. et Mme Voilin Lionel
Les Mandrières
Construction maison individuelle
En cours d'instruction

Mlle Marignier Virginie
Les Mandrières
Construction maison individuelle
En cours d'instruction



ÉTAT-CIVIL

DÉCÈS

- **VIAL André Ernest** 84 ans 10/11/2005 à POLLIONNAY (69) Centre de Convalescence Les Presles
- **VITTOZ François Pierre** 88 ans 20/11/2005 à POLLIONNAY (69) Centre de Convalescence Les Presles
- **SUWALSKY Jean Denis** 87 ans 05/12/2005 à ECULLY (69) Clinique du Val d'Ouest
- **DOIN Mireille** Yvonne Juliette 82 ans 02/12/2005 à GRÉZIEU LA VARENNE (69) Les Jardins d'Hestia
- **CLÉMENT épouse EONO Monique** Henriette Simone 70 ans 22/12/2005 à POLLIONNAY (69)
- **JOYET veuve BRUYERE Marguerite** 84 ans 15/01/2006 à POLLIONNAY (69)
- **PELISSIER veuve ALEX Denise** Georgette 86 ans 28/01/2006 à POLLIONNAY (69) Centre de Convalescence Les Presles
- **PIN veuve GARNIER Marthe** 98 ans 04/02/2006 à POLLIONNAY (69) Maison de retraite Jean Villard
- **ROUX Marc** Georges Louis 74 ans 19/02/2006 à POLLIONNAY (69)
- **BARONE épouse BACCONNET Marie-Louise** 82 ans 23/02/2006 à POLLIONNAY (69) Les Aurélias
- **GRANGEON François Pierre** 94 ans 24/02/2006 à POLLIONNAY (69) Maison de retraite Jean Villard



NAISSANCES

- **Vanessa CARRET** 18/11/2005 à SAINTE-FOY-LES-LYON (69)
- **Ambre Elisa BRUNEL** 01/01/2006 à ECULLY (69)
- **Jeanne LARDELLIER** 13/01/2006 à PIERRE-BÉNITE (69)
- **Gabin Jean Emmanuel GIZOLME** 24/01/2006 à LYON 7^e (69)
- **Tiffany Renée Jeanne GRANGE** 15/02/2006 à PIERRE-BÉNITE (69)
- **Anthony BROSSARD** 23/02/2006 à ECULLY (69)

GUESS
BY MARCIANO
TOMMY HILFINGER
Sand
VIAGGIO
AQUAVERDE Jeans
Stéphane Gontard
Chaussures
PUMA
by Neil Barrett
prochainement
HUGO BOSS

kolorz
PRÊT À PORTER MASCULIN

GRAND CHOIX DE
COSTUMES,
ACCESSOIRES,

110, Avenue Pierre Dumont - CRAPONNE
04 78 448 533

kolorz

CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF YAMAHA LYON

ALEXIS
MOTOS

2 adresses

motos et accessoires
3, 5 et 7, avenue Jean Jaurès
tél. 04 78 72 39 39 - fax 04 78 61 70 70

atelier et pièces détachées
32 et 34, rue Chalopin
tél. 04 78 69 08 62 - fax 04 78 58 24 57

CAP MOTO
Motos • Atelier • Pièces détachées
58, chemin de la Bruyère
69570 Dardilly
tél. 04 72 52 76 76 - fax 04 37 49 09 44

www.alexis-motos.com

somerra

Matériels pour l'ennoblissement textile
CONSTRUCTEUR - Bureaux et ateliers

La Rapaudière - 69290 POLLIONNAY (Région Lyon)
Tél. : 33 (04) 78 48 11 44 - Fax 33 (04) 78.48.11.45



RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

LA FIN DE LA PROCÉDURE APPROCHE

La révision de notre POS se poursuit. Après le diagnostic, l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable, la réunion de concertation, la phase du parcellaire et du règlement, le Conseil Municipal, en date du 7 février dernier, a voté l'arrêté qui fixe dans un dossier toutes ces étapes.

Ce dossier a été transmis aux services de l'État, à différentes collectivités et aux Chambres Consulaires. Toutes ces instances ont un délai de trois mois pour se prononcer.

Ensuite, suivra l'enquête publique. D'ores et déjà, voici quelques informations concernant les différentes zones :

- la zone UA concernera le cœur du bourg, sans limite de surfaces habitables mais la hauteur du bâti ne pourra pas dépasser douze mètres,
- la zone UB est située à proximité immédiate du bourg, plus certains hameaux assainis comme les Martines et la Poizatère. Trois cents mètres carrés habitables pour mille mètres carrés de terrain seront possibles,
- la zone UE, zone urbaine à vocation d'équipement d'intérêt collectif, comme le secteur des Presles avec les établissements sanitaires et l'école a été agrandie pour accueillir éventuellement de nouvelles activités ;
- la zone UL, zone urbaine de loisirs vers le stade,
- la zone AU, sera ouverte à l'urbanisation, après modification du futur PLU (Plan Local d'Urbanisme) une fois l'assainissement public réalisé, secteurs concernés la Rapaudière, le Vivarais, une partie du Sarrazin et

pour le plus long terme le cœur des hameaux de Valency et de Larny

- la zone AUa, zone à urbaniser à court terme comme les Mandrières et après le Cimetière,
- la zone A, zone agricole protégée,
- la zone N, zone naturelle préservée,
- la zone NE, zone d'habitat diffus sans possibilité de construction comme la Quinsonnière, les Balmes, Ponce et Mercruy,
- La zone NP, zone de protection du patrimoine naturel et bâti comme le château de la Cozonnière,
- La zone NI, zone naturelle à vocation de loisirs avec un projet possible au Rizoud,
- La zone NC, zone de carrières à la Rapaudière,
- La zone NT, zone réservée aux activités de camping.

L'ancien POS réservait 97 Ha de zones constructibles, le nouveau PLU devrait en compter 76. Le futur PLU est dimensionné pour une population comprise entre 2100 et 2400 habitants. Le Plan Local de l'Habitat Intercommunal limite la progression de la démographie à 1,5 % en moyenne par an pour les trente prochaines années.

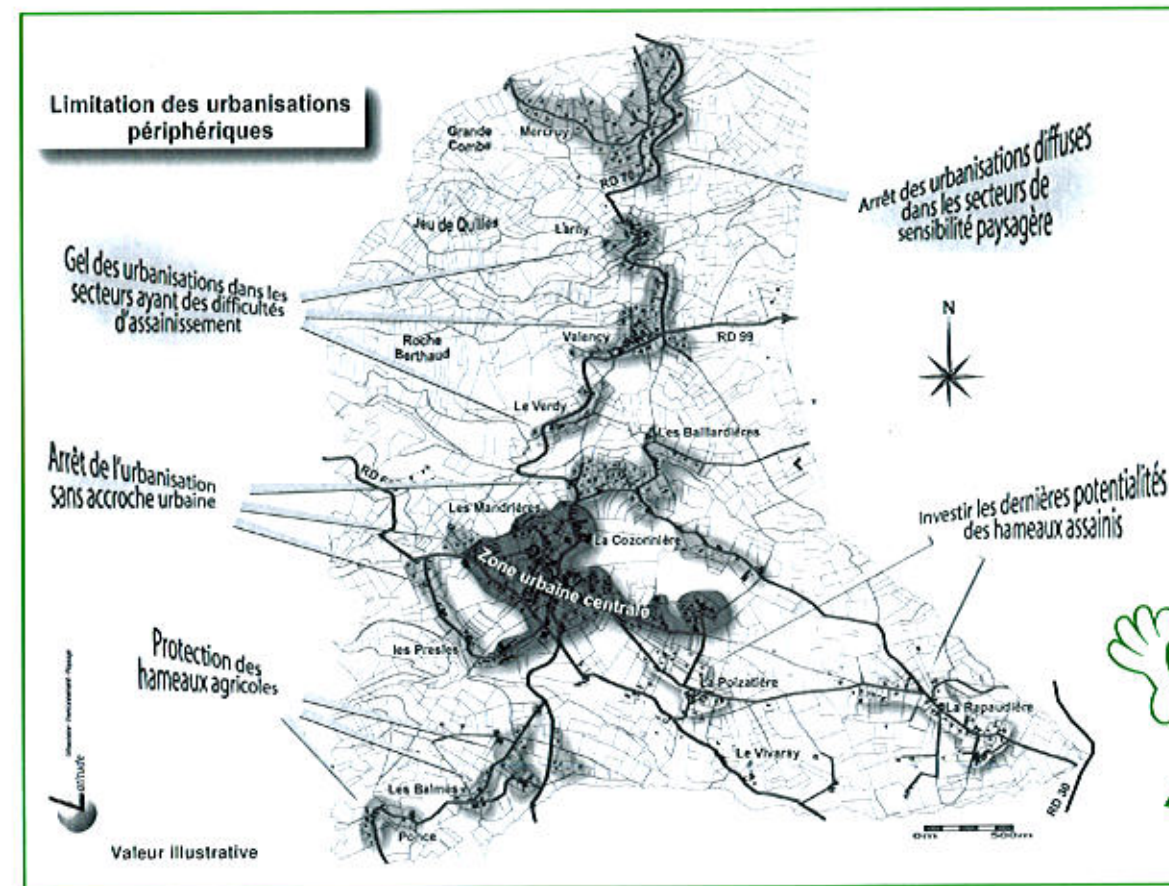
En conclusion, il est rappelé que tout ce travail traduit les objectifs :

- du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, à savoir, renforcer la centralité du bourg en l'appuyant sur une diversification résidentielle,
- maîtrise de la croissance démographique en l'appuyant sur la limitation des développements périphériques,
- mise en place d'une charte paysagère et patrimoniale,

- protection et valorisation des espaces agricoles naturels.

Lors de l'enquête publique, chacun pourra s'informer et réagir par rapport à ce projet.

André Brottet,
Adjoint à l'Urbanisme



PENSEZ À SÉCURISER VOS PISCINES...

Piscines concernées

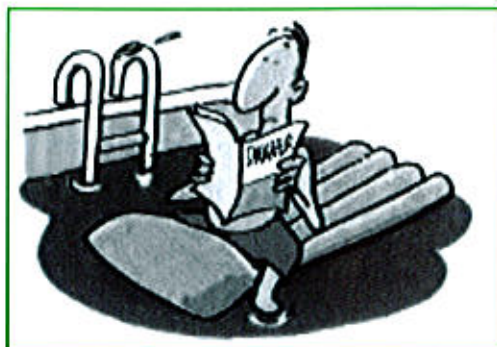
Un dispositif de sécurité normalisé doit équiper toute piscine enterrée non close privative à usage individuel ou collectif.

Ce dispositif vise à prévenir les risques de noyade.

Sont donc concernées les piscines privées de plein air, les piscines de résidence, d'hôtels, de campings, de centres et clubs de vacances, de gîtes ruraux...

Piscines non concernées

Ne sont pas concernées les piscines des établissements de natation qui font l'objet d'une surveillance par un maître nageur. Ne sont concernées ni les piscines posées sur le sol, ni les piscines gonflables ou démontables, ni les piscines situées dans un bâtiment.



DISPOSITIF DE SÉCURITÉ NORMALISÉ

Le dispositif de sécurité doit être conforme soit aux normes françaises, soit aux normes, spécifications techniques, procédés de fabrication prévus dans les réglementations d'un État membre (notamment, s'il assure un niveau de sécurité équivalent). Il existe actuellement quatre types de procédés différents, constitués par :

- **des barrières de protection** : elles doivent être construites de manière à empêcher le passage d'un enfant de moins de 5 ans sans l'aide d'un adulte, à résister aux actions de l'enfant notamment en ce qui concerne le système de verrouillage.
- **Un système d'alarme** : celui-ci doit être installé, de manière que toutes les commandes d'activation ne doivent pas pouvoir être utilisées par un enfant de moins de 5 ans. Les systèmes de détection doivent pouvoir détecter tout franchissement par un enfant et déclencher un dispositif d'alerte constitué d'une sirène.
- **Une couverture de sécurité** : Les couvertures doivent être réalisées de manière à empêcher l'immersion involontaire d'enfants de moins de 5 ans et à résister au franchissement d'une personne adulte.
- **Les abris de piscines** : Les abris de piscine doivent être installés tel que, lorsqu'ils sont fermés, le bassin de la piscine est inaccessible aux enfants de moins de 5 ans.



CALENDRIER

Piscines à partir du 1^{er} janvier 2004

Depuis le 1^{er} janvier 2004, lors de l'installation d'une piscine privée, celle-ci doit être dotée d'un de ces dispositifs.

Le constructeur ou l'installateur doit fournir au propriétaire une note technique indiquant les caractéristiques, les conditions de fonctionnement et d'entretien du dispositif.

Piscines avant le 1^{er} janvier 2004

Les propriétaires de piscines installées avant le 1^{er} janvier 2004, doivent avoir équipé au 1^{er} janvier 2006 leur piscine d'un dispositif de sécurité normalisé.

Dispositifs installés avant le 8 juin 2004

Si une piscine privée est pourvue d'un dispositif de sécurité installé avant le 8 juin 2004, celui-ci est réputé conforme si le fabricant de dispositif de sécurité a fourni au propriétaire un document attestant que le dispositif utilisé est conforme aux exigences de sécurité.



SANCTIONS PRÉVUES

Si ce dispositif de sécurité normalisé n'est pas installé pour une piscine privée à usage individuel, dans les délais prévus, le propriétaire de la piscine s'expose à une amende de 45 000 euros. Il en est de même pour les propriétaires de piscines privées à usage collectif (hôtel, camping, etc.)

Pour plus d'infos contacter :

Le portail de l'Administration Française : Service-public.fr
Association Française de Normalisation
Tél. : 01 41 62 80 00 • <http://www.afnor.fr>

LE DDEN, UN AMI DE L'ÉCOLE

Le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale est un serviteur bénévole de l'école publique.

Histoire :

La Convention instituée en 1793 le "Magistrat aux mœurs", qui prend le nom de "Délégué Cantonal" en 1886. La loi de 1969 institue finalement la fonction de DDEN.

Mission principale :

Participant de droit aux Conseils d'école, les DDEN visitent toutes les écoles (dans le Rhône, c'est 578 écoles élémentaires publiques et 170 privées, 398 écoles maternelles publiques et 5 privées). Chaque visite fait l'objet d'un rapport adressé aux maires et aux IEN (Inspecteurs de l'Éducation Nationale) qui porte sur presque tout (équipements, crédits, hygiène, restauration, etc.) sauf la pédagogie.

Autres missions :

Ils ont en charge diverses enquêtes (la santé scolaire, la sécurité, l'enfance handicapée, le coût de l'éducation etc.) dont les conclusions sont transmises au ministère. Ils suivent attentivement la carte scolaire, les rythmes... Ils organisent aussi avec l'OCCE, le Concours des Écoles Fleuries

Formation :

Nommé par l'Inspecteur d'Académie pour 4 ans renouvelables (mais révocable), il reçoit une formation (législation, procédure et communication) ; la fonction honorifique se double d'une utilité manifeste. Pour, Pollionnay, après Mme Arlette Marignier, c'est Mme Joëlle Prémat qui assure cette mission.

Bernard Guy

électricité
CHARBONNIER
19, Chemin de Valler
69670 VAUGNERAY
Tél. 04 78 45 90 63
Fax. 04 78 45 87 34
Port. 06 14 68 61 76
charbonnier.jeanpaul@free.fr

RESTAURANT TERRASSE

Olivier Terrasse

Restaurateur - Traiteur

Spécialités Maison

Menus Gastronomiques

Plats cuisinés à emporter (salés, sucrés)

Toutes réceptions

Tél. 04.78.48.12.06 - 69290 POLLIONNAY



Emilie Esthétique

votre institut de beauté
près de chez vous

Épilations - Soins du visage
Soins du corps - Manucure

Rue Jean-Pierre Dumortier
69290 Pollionnay

04 78 48 11 62

Roger Beaumont

Conseil et formation pour l'utilisateur
maintenance pour l'ordinateur familial



Aide Informatique et Logicielle personnalisée

AILP'ordi

Place du Square
69290 Pollionnay

Téléphone : 04 27 70 08 52
Tél. mobile : 06 60 48 75 89
ailpordi@club-internet.fr



BOULANGERIE PÂTISSERIE ARTISANALE

Franck Fournier

pains spéciaux - pains - pâtisseries - traiteur sur commande

04 78 48 11 57 - POLLIONNAY

SARL JEAN FAURE

- MENUISERIE
- AGENCEMENT
- ESCALIERS
- CHARPENTE
- COUVERTURE
- ZINGUERIE

ZA Ferrières - 69290 GREZIEU-LA-VARENNE

Tél. 04 78 57 18 04 - Fax 04 78 44 01 08

M. BROSSARD Laurent

- CRÉATION
- ENTRETIEN ESPACES VERTS
- MACONNERIE
- TERRASSEMENT



Ponce Chenevière
69290 POLLIONNAY
N° Siret 415 261 163 00018

Tél. 04 78 48 18 62
Portable 06 07 05 56 04

LA MÉDIATHÈQUE DE POLLIONNAY EN 2005, QUELQUES CHIFFRES

LE PUBLIC ET LES PRÊTS

- 389 lecteurs,
- 12 collectivités,
- 20868 prêts réalisés (documents imprimés, audiovisuels, sonores).

LES COLLECTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2005

8977 documents répartis en :

- 7506 documents imprimés,
- 400 documents audiovisuels,
- 923 documents sonores,
- 148 Cd-rom.

2645 de ces documents proviennent de la Médiathèque départementale du Rhône.

LE BUDGET

3826 euros pour les acquisitions et fonctionnement,
1503 euros inscriptions et amendes.

L'ÉQUIPE

1 agent du patrimoine,
21 bénévoles.

Cette équipe apporte ses compétences et disponibilités à ce service municipal pour différentes tâches : permanences (10 h 30 hebdomadaires), l'accueil des scolaires (3 h 00 hebdomadaires), l'achat et l'équipement des documents...

HORAIRES EN 2006

La médiathèque est un service municipal ouvert à tous, qui propose un large choix de livres, CD, vidéo, DVD...

Horaires d'ouverture :

Mercredi : 10 h - 12 h et 15 h - 17 h
Jeudi : 16 h 30 - 19 h
Samedi : 10 h - 12 h
Dimanche : 10 h - 12 h

TÉLÉPHONE AUX HEURES DE PERMANENCES :

04 78 48 14 69

INSCRIPTIONS :

Gratuit pour les moins de 15 ans,
8 euros à partir de 15 ans.

En 2006, la médiathèque vous propose 3 nouvelles revues :

- Terre sauvage, magazine sur la faune et la flore en France et à travers le monde,
- Alternative-Santé,
- Mes premiers j'aime lire, pour les enfants qui commencent la lecture.

Atelier d'écriture à la médiathèque

Dans le cadre de la semaine de la francophonie, un atelier d'écriture a vu le jour à la médiathèque municipale. Depuis le début de l'année, 2 rencontres ont eu lieu les mardis soirs. Ces jeux d'écriture et de langage animés par Michel Pradelle, ont suscité l'enthousiasme des participants. Aussi, si vous aimez jouer avec les mots, il est encore temps de nous rejoindre. Pour tous renseignements vous pouvez téléphoner à la médiathèque aux heures d'ouverture : 04 78 48 14 69

Découpage grammatical :

- Le jeune homme descend du train express avec fougue, à la gare Montparnasse ce matin car il est très en retard.
- Ce matin, à la gare Montparnasse, un jeune homme descend avec fougue du train express. Pourquoi est-il si pressé ? Est-il en retard ?

Réalisation d'un quatrain

Comme elles aimaient les mots
Les soirs, de larmes, les yeux noyés
Grinçant se faisait leur stylo
Au firmament, il a pleuré
Vivre ces sensations d'enfants
L'enfant regarde la lune qui brille
Pourquoi fut-ce si étonnant ?
Espérant toujours qu'elle scintille

Texte réalisé à partir des "10 mots"

Parti pour un long voyage, tu fais ESCALE
Te voici HOTE, livré au BADINAGE
Ne rien faire, se prélasser, laisser au temps, le temps
Écouter les ACCENTS colorés du KALÉIDOSCOPE de la vie
Qui chantent les reflets FLAMBOYANTS du monde parcouru.
Ôte tes MASQUES, laisse les sillons du temps apparaître
Regarde au loin, SOIF d'OUTRE-CIEL, laisse la vie ainsi
TRÈSÉE de souvenirs

Delphine Bourrat

FLEURISSEMENT

L'EMBELLISSEMENT DU VILLAGE RESTE UNE PRIORITÉ.

Pour cette année, l'effort en matière de fleurissement sera renouvelé pour l'essentiel sur les mêmes bases qu'en 2005.

Le logo, à l'entrée du village, devrait naître avec un nouvel encadrement le mettant en valeur. Au même endroit la signalétique sera remplacée différemment.

Par ailleurs, la commission environnement réfléchit à une action de sensibilisation pour ce printemps, des idées sont avancées : une nouvelle information sur le tri des ordures ménagères, une démarche éducative sur le respect de l'environnement, voir une autre idée... N'hésitez pas à nous contacter.

André Brotte



AIDEZ-NOUS À TROUVER UN SLOGAN...

Pour dynamiser le site Internet de la CCVL, il est demandé à chaque commune de se caractériser par un slogan.

Par exemple la commune de Vaugneray a choisi...
"Vaugneray c'est dans ma nature"

Nous savons que les Pollionnois font preuve de beaucoup d'imagination, aussi nous leur demandons leur participation, sachant que le meilleur slogan sera récompensé par M. le Maire et la Commission Communication.

La Commission Communication

**Veillez retourner vos slogans
avant le 15 mai 2006**

soit par courrier à la Mairie,
ou par e-mail :

Pollionnay@coteaux-lyonnais.com
ou encore par téléphone au 04 78 48 12 09
en laissant vos coordonnées.



E. LECLERC

GREZIEU-LA-VARENNE

5, rue Benoît Launay - Tél. 04 78 44 85 13

OUVERT du lundi au samedi de 8 h 30 à 20 h 00



04 78 44 72 60



STATION SERVICE 24 H / 24
Sans plomb 95 - 98 - Gazole - Gaz

PATRU ENTREPRISE DE BÂTIMENT

PLÂTRERIE - PEINTURE - REVÊTEMENT DE SOL
MENUISERIE - FAUX PLAFONDS

161, route de Paris - 69260 Charbonnières-les-Bains
Tél. 04 78 34 50 13 - Fax 04 78 34 81 61

LOISIRS VTT

Le Bourg - 69290 POLLIONNAY • 04 78 48 15 45

Fax 04 78 48 14 44 • www.loisirs-vtt.fr

e-mail : info@loisirs-vtt.fr

A votre service 6 jours sur 7 de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h (Fermé le mardi)

CALENDRIER

2^e TRIMESTRE 2006

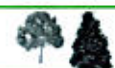
ORGANISATEUR	DATE	HEURE	ACTIVITÉ	LIEU
Boule des pins	lundi	17 avril	8 h	Coupe Annie et J. Luc cpe Loison
Classes en 6	dimanche	23 avril	10 h 30	Défilé + banquet
Classes en 7	dimanche	30 avril	nuît	Muguet de Mai
Sou des écoles	samedi	6 mai	8 h à 16 h	Marché aux fleurs
Anciens combattants	lundi	8 mai	11 h	Cérémonie et repas
LAB Sport Auto	vendredi	19 mai	19 h	Concours de pétanque
Geneviève Dumont	du 20 mai au 25 juin	14 h à 19 h	Exposition	La remise
Geneviève Dumont	samedi	20 mai	18 h	Vernissage
West Side Attitude	samedi	20 mai	20 h	Bal country
Ecole de musique	samedi	3 juin	14 h	Concert
Sou des écoles	samedi	10 juin	14 h	Fête de l'enfance
Colline Théâtre	samedi	17 juin	20 h 30	Spectacle des enfants
Société de Chasse	dimanche	11 juin	9 h à 12 h	Assemblée Générale
Ecole de musique	samedi	24 juin	14 h	Fête de l'école de musique

DÉPANNAGES ÉLECTRO-MÉNAGER

Votre spécialiste :

ROGER BRIARD

Magasin : 13, place du Marché - VAUGNERAY
Tél. 04 78 45 87 30 - Fax 04 78 45 93 78



ESPACES VERTS

CRÉATION / ENTRETIEN / PAVAGE / ARROSAGE INTÉGRÉ

CARRET - Gérant Hubert CARRET - 06 82 08 94 04

Route de la Chana - 69670 VAUGNERAY • Tél. 04 78 45 91 15 - Fax 04 78 45 88 42
Devis sur demande - E-Mail : carret.espace.vert@wanadoo.fr



J.M.T. Peinture

PLATRERIE - ISOLATION - FAUX-PLAFONDS

PEINTURE ET DÉCORATION

- Peinture traditionnelle •
- Peinture décorative • Patine •

- CHAPE LIQUIDE : Applicateur agréé LAFARGE
- CHAPE LIQUIDE ANHYDRITE (sur plancher chauffant, sur plancher bois)
- CHAPE CIMENT
- CHAPE LÉGÈRE
- CHAPE DE RAVOIRAGE : NEUF ET RÉNOVATION

DES SOLUTIONS ADAPTÉES À TOUS VOS PROBLÈMES DE SOL

04 78 45 99 02

Jean Marc Trabach : Z.A. Les Deux Vallées - 69670 VAUGNERAY - Fax : 04 78 45 89 42



Stage de Printemps 2006



Le stage de printemps 2006 aura lieu du 24 au 28 avril prochain en partenariat avec le club hippique "La Randonnée" et l'association "Loup gris et sa tribu".

Sur le thème "vivre comme les indiens", il permettra aux jeunes de découvrir la vie culturelle et sociale d'une tribu à travers différentes activités : tir à l'arc, artisanat indien, équitation... avec en prime une nuit sous les tipis !... repas indiens au barbecue, corvée de bois, confection d'objets (arcs, bandeaux) ponctueront ces journées indiennes.

Ouvert aux jeunes de 8 à 11 ans (24 places)

Informations et inscriptions en mairie au 04 78 48 12 09.

Elisabeth Gallone



Club hippique la Randonnée



Le Sou des Ecoles



"Slurp Slurp, gloup gloup gloup, hum, c'est bon, allez encore une assiette.

Voilà, voilà et 12 pour la 2, plus vite derrière

Attention c'est la table de la mairie, faut ajouter une bouteille..."

Voilà désormais des phrases que l'on va entendre sur Polionnay les fins d'années.

Eh oui cette deuxième édition du marché de Noël avec assiettes d'huîtres et saumon à déguster s'est bien déroulée.

Et citron sur le saumon, le spectacle proposé par les enfants de l'école nous a tous régales après ces dégustations. Les parents aux photos et vidéos, les enfants aux micros, le père Noël encerclé et le chocolat chaud ont contribué à la joie des petits et des grands.

Merci encore une fois aux personnes qui nous ont aidés.

En plein cœur de l'hiver a eu lieu l'assemblée générale du Sou et une partie du bureau a été renouvelé, mais ce n'est pas encore assez, les membres du bureaux sollicitent encore et encore les volontaires...

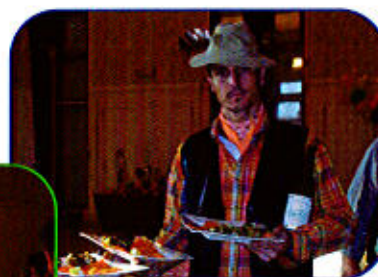
Mais déjà nous pensons à cette fin d'hiver pour nous porter vers le mois de mai, moment propice en binage, retournage de terre et plantations diverses. Et pour cela, le maintenant traditionnel

MARCHÉ AUX FLEURS AURA LIEU LE 6 MAI 2006

Rendez vous devant la Salle des Fêtes pour venir chercher de quoi alimenter vos bacs et parterres.

A bientôt

Pour le bureau, Yves Daul



Fête de l'école

Noël 2005



▲ Moyenne section maternelle



▲ Moyenne et grande section de maternelle



▲ Ensemble des maternelles



▲ CM2



▲ Moyenne et grande section de maternelle



▲ Petite section de maternelle



▲ CP



▲ CE1 - CE2



▲ CE2 - CM1



▲ CE2 - CM1



Appaloosa

BRAVO NATHALIE

SWAN KELO WRANGLER : Médaille d'Or junior Hunter Under Saddle
 SWAN KELO WRANGLER : Médaille d'Argent N. pro H. Under Saddle
 SWAN KELO WRANGLER : Médaille d'Or N. pro Western Pleasure
 SWAN KELO WRANGLER : Médaille d'Argent Western Pleasure Junior Open

Propriétaire Nathalie Banes, Cavalier : N. Banes,
 Naisseur : S. Peyronnaud



Nathalie Banes est partie pour 1 an au Texas pour se perfectionner

69290 POLLIONNAY LYON FRANCE

Tél. / Fax 04 78 48 17 12 - Portable 06 81 64 93 92

ELQUITA
 2005 LYON
 EUREXPO

CHAMPIONNAT DE FRANCE APPALOOSA 2005



Shesadream Sigodière :
 Médaille d'Argent Yearling N. pro
 Médaille de Bronze Yearling Open
 Médaille d'Argent Yearling Longe Line Open



Elusive La Sigodière :
 Médaille d'Or Yearling Longe Line N. pro



Long Line :
 épreuve de travail
 en longe (chrono
 90 secondes) afin de
 juger les allures, aux
 deux mains, d'un
 poulain (1 an) et son
 obéissance aux
 ordres donnés par
 gestes uniquement

infos associatives



LES ROIS ET REINES DE POLLIONNAY



▲ Anciens combattants



▲ Anciens combattants



▲ Classe en 5



▲ Cercle agricole



▲ Classes en 5



▲ Classe en 6



▲ Cercle agricole



▲ Les chasseurs



▲ Classe en 5



▲ Classe en 6



▲ La Valfonnaise



▲ Classe en 6



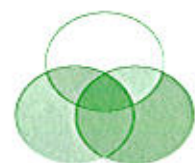
▲ Maison de la Rencontre



▲ Classe en 6



▲ Classe en 6



MAISON DE LA RENCONTRE QUE SE PASSE-T-IL ?



Nous l'appelions avec affection "Madame la Présidente" de la Maison de la Rencontre. Notre présidente avait pour qualités un solide bon sens, une ouverture d'esprit, des idées à revendre et puis une immense générosité. Mobilisant toute l'équipe de bénévoles pour soutenir diverses œuvres : l'association "Ours Brun" et les maladies orphelines, l'association Raoul Follereau pour la lèpre, les écoles au Bénin du père Iriquin, l'association MIMOSA pour les orphelins d'Haïti...

Elle était particulièrement fidèle aux "Dimanches-Cafés". Ces derniers temps, nous l'entourions, la protégeons, la touchions... toutes nos énergies, nous lui transmettions.

Malgré sa santé fragile, elle restait résolument tournée vers l'avenir. Ses projets étaient d'ouvrir la Maison de la Rencontre à tous, grands et petits. Car, tous nous avons besoin les uns des autres, disait-elle.

Nous ferons en sorte de continuer son élan et dynamisme pour mettre en œuvre les projets auxquels elle tenait et nous renouvelons toute notre affection à Paul, à ses enfants, ses petits-enfants et toute la famille.

Pour toute information, veuillez contacter Annie Delorme, vice-présidente (tél. : 04 78 48 10 51) ou Françoise Rageade, secrétaire adjointe (tél. : 04 78 48 16 09), qui assurent l'intérim jusqu'à la prochaine Assemblée Générale prévue le dimanche 15 octobre.

"l'Atelier Créativité" : c'est parti et bien parti !!!

Monique, tu souhaitais contribuer au renouveau des activités proposées par l'association. Tu avais proposé à Michelle Peyrat la création d'un "Atelier Créativité", pouvant être animé le mercredi après-midi et ouvert à tous et toutes.

Cet atelier est démarré, des séances ont lieu 2 après-midi par mois depuis début janvier, qui regroupent 7 à 9 enfants, ainsi que des mamans et des bénévoles. Les premiers retours sont très positifs et les participants motivés.

"TROP BIEN" !!!

... les mercredis après-midi "Atelier de Créativité" de la Maison de la Rencontre !

On coupe, on peint, on s'applique, on parle et on rit beaucoup aussi.

Au beau milieu des fleurs en papier crépon, des tableaux patchwork, modelages, pâte à sel... Justine, Elodie, Alizée, Manon, Lucile, Géromine, petit Tom... aidé par sa maman Béné, non moins bénévole ! ne voient pas le temps passer !

Et, puis nous goûtons également : il y a le délicieux moelleux au chocolat de Brigitte, la brioche aux pommes de Chantal... un petit coucou de Marie... et la séance est déjà finie.

Déjà, il faut ranger ce qui a été éparpillé et tout remettre en ordre, car dans 4 jours, place au "Dimanche-Café" !

Vite le prochain Atelier !!! on se quitte à regret... **Venez nous rejoindre les 2^e & 4^e mercredis de chaque mois.**

Nous vous rappelons que cette activité est gratuite. Dans l'esprit de la Maison de la Rencontre, une tirelire recueille les participations éventuelles aux frais.



LE CALENDRIER POUR 2006

- **Avril :**
 - Atelier Créativité : Mercredi 12 et 26, de 14 h 30 à 17 h.
- **Mai :**
 - Voyage en Ardèche pour la visite de l'artisanat "Ardelaine" le samedi 13 Mai
 - Atelier Créativité : Mercredi 10 et 24, de 14 h 30 à 17 h.
- **Juin :**
 - Dimanche-café avec exposition des travaux de l'atelier "activité créativité" le 18 juin
 - Atelier Créativité : Mercredi 7 et 21 de 14 h 30 à 17 h.
- **Juillet/Août :**
 - Les dimanches-café tout simplement
- **Septembre :**
 - Foire de Pollionnay, le dimanche 3, nous soutenons le thème de la foire : "exposition/animation sur l'évolution du confort ménager"
 - Participation au forum
 - Sortie pique-nique au "Pré Tremblant", le samedi 23 Septembre
- **Octobre :**
 - Assemblée Générale le 15 octobre
- **Novembre :**
 - Sortie surprise !

Dernière minute :

20 février, voilà que Marc Roux nous quitte. La Maison de la Rencontre est à nouveau touchée par ce deuil.

Marc, sous son air bourru, cachait un grand cœur. Nous lui devons particulièrement :

- la confection soignée de nombreux panneaux d'exposition.
- Un énorme travail accompli pour le pré-inventaire du patrimoine de notre commune.
- Par ses recherches fouillées et minutieuses, la véritable histoire de la Seigneurie de Pollionnay.

Au revoir Marc. Tu rejoins Monique et Jean-Tony Peyrat que tu estimais.

A Andrée, vos enfants et petits enfants, nous renouvelons notre amitié.

Pour l'équipe de la Maison de la Rencontre,
Françoise Rageade



Ecole de musique Pollionnay

• **But de l'association :**
"Enseigner la musique et apporter une culture musicale à toute personne qui le désire à partir de 7 ans"

• **Effectifs pour l'année 2006 :**

74 adhérents,
5 professeurs.

• **Activités enseignées :**

- Éveil musical,
- Solfège,
- Piano,
- Clarinette,
- Ensemble vocal (chorale des Doux Dingues),
- Technique vocale,
- Violon,
- Batterie,
- Guitare.

• **Calendrier des manifestations 2006**

- **Vendredi 10 février à 20 h 30 à l'église de Vaugneray :** au profit d'une association humanitaire (ASA) Concert avec la chorale "les Doux Dingues" de Pollionnay, la chorale de Grézieu la Varenne, et l'orchestre de Vaugneray "le Val Noir". Entrée libre.
- **Samedi 11 mars à partir de 10 h 00 à Pollionnay** Journée Moules/frites organisée par l'Ecole de Musique.
- **Samedi 3 juin à 20 h 30 Salle des Fêtes de Pollionnay** Concert avec la chorale "les Doux Dingues" et l'orchestre de Vaugneray "le Val Noir".
- **Samedi 24 juin à partir de 14 h 00 Salle des Fêtes de Pollionnay**

Présentation et auditions de tous les élèves de l'école
Patricia Meniri

JMDN

Dominique BOUVET

- TERRASSEMENT • VILLAS •
- PISCINE • VRD •

La Quinsonnière
69290 POLLIONNAY
Tél. 04 78 48 15 87
Port. 06 13 19 04 42



COUPE DE LA MUNICIPALITÉ 2006

Cette compétition hivernale de 32 quadrettes 3^e et 4^e division, s'est déroulée les 28 et 29 janvier au boulodrome couvert intercommunal de Vaugneray.

Après les trois premières parties éliminatoires qui laissèrent quelques favoris sur le tapis, les demi-finales purent débiter devant une assistance nombreuse et passionnée.



Demi-finale :

- Zazio (Ste Consorce) bat de 11 à 6 l'équipe de la Boule des Pins emmenée par Patrice Sauze.
- Badoil (Pollionnay) réussit à se défaire sur le score de 11 à 8 des vainqueurs de l'édition 2005, la quadrette Chevalard de Brindas.

Finale :

Malgré un public tout acquis, les locaux Badoil Patrick, Badoil Damien, Badoil Nicolas, Bouchard Sébastien et le chevronné Coquard Didier doivent s'incliner devant les redoutables compétiteurs que sont Zazio Henri, Chirat André, Auray Claude et Lerier Frédéric sur le score de 11 à 6.

La remise des prix, orchestrée par le Président, Jacques Auby, a été confiée à Gilbert Marignier, Maire de Pollionnay, accompagné des adjoints André Brottet et Jean-Pierre Marquier ainsi que Georges Monthieux, président du Comité des Fêtes.

Avant d'inviter joueurs et supporters à un sympathique buffet de clôture, le Président Auby tint à remercier tous les bénévoles de la Boule des Pins qui ont œuvré à la réussite de cette compétition et notamment notre "Bocuse d'or" local, Roger Badoil.

Pierre Chaninel



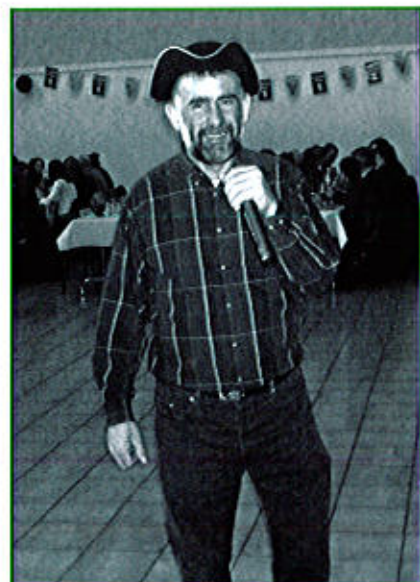
CLASSES EN 6

La soirée du 18 février fut une réussite... Les 6 et leurs amis ont fait salle comble.

Le repas Lyonnais de qualité servi par "La fourchette gourmande" du Bois d'Oingt et l'animation de "Ludovic Aublanc" ont permis de passer une très agréable soirée.

A tous, nous donnons rendez-vous pour le banquet des classes, le dimanche 23 avril 2006.

Le Président, Michel Lardellier



CLUB DU TILLEUL

Suite au décès du Vice-Président et à l'état de santé de plusieurs membres du bureau, "le club du Tilleul" a cessé son activité fin 2005, cela est bien dommage...

Sauf pour les joueurs de cartes qui se retrouvent chaque jeudi grâce à l'association des Mandrières assurant les goûters et les anniversaires.

Un petit groupe de personnes souhaiterait le redynamiser et le rajeunir en réunissant toutes les personnes de plus de 60 ans domiciliées sur la commune autour d'un verre de l'amitié.

Si vous êtes intéressés, merci de bien vouloir contacter M. Antonin Rossignol au 04 78 48 12 92.

Antonin Rossignol

Atelier Tudelle

Architecture - Aménagements extérieurs

Henri et Robert SIMONARD

Pucet - 69670 Vaugneray • Tél. 04 78 45 92 61

Fax 04 78 45 94 88 • E-mail : h.simonard@wanadoo.fr

Réalise l'aménagement du plateau multi-sports

Aline & Laurent sont heureux
de vous accueillir

AU RESTAURANT

L'Orée du Parc

SERVICE DE VENTE A EMPORTER

8, avenue de la Victoire

69260 CHARBONNIERES-LES-BAINS

Fermeture le dimanche soir et le lundi

Tél. 04 78 87 14 51 - Fax 04 78 87 63 62



L'ASSOCIATION OURS BRUN

L'association, OURS BRUN, composée de Stéphanie et Samir Saïdani, souhaite remercier vivement tous les habitants de Pollionnay pour leur mobilisation l'année dernière. En effet en 2005 ils ont pu récupérer 600 cartouches usagées soit 600 euros, somme remise intégralement à la F.M.O.*

1 euro par cartouche "vide", cela peut sembler dérisoire, et pourtant, rien que de déposer vos cartouches d'imprimantes usagées dans l'un de ces points de collecte :

- la poste,
- la mairie,
- les Aurélias,
- la Maison de la Rencontre (1^{er} et 3^e dimanche-café de 10 h à 12 h),
- le Crédit Mutuel de Craponne.

rien que par ce simple geste vous servez une grande cause. Stéphanie et Samir remercient très chaleureusement, toutes les personnes, qui ont accepté de gérer le ramassage de ces cartouches dans ces différents lieux. Elle m'explique qu'elle en trouve même devant chez elle, accrochées dans un sac à son portail. Il y a beaucoup de personnes que Stéphanie et Samir souhaitent remercier, mais de peur de ne pouvoir les citer tous et surtout d'en oublier : "ils se reconnaîtront me dit-elle!" Stéphanie envisage d'être présente au forum le jour de la Foire mais pour l'instant elle est seule... et elle tient aussi un vide-grenier pour l'association ce jour-là. Voilà, un peu d'aide ce jour-là serait vraiment formidable... Ils espèrent que les gens continueront à se mobiliser pour Ours Brun et renouvellent tous leurs remerciements.

*Fédération Maladies Orphelines

Ours Brun pour tous renseignements 04 78 48 18 94

Stéphanie Saïdani et Marie-Ange Marchand



LES CLASSES EN 5 DE POLLIONNAY

Chers Conscrits,

Bonjour à toutes et tous !

Je tenais tout d'abord, au nom de toute l'équipe de l'association des Classes, à vous souhaiter une excellente année 2006! Puisse-telle vous apporter joie, bonheur et plein de bonnes choses!

Laissez-moi également profiter de cette occasion pour vous rappeler les dates de nos prochaines manifestations.

• Dimanche 11 juin 2006 à partir de 12 h :

pique-nique au stade Jean Benoît Morel. Dans un souci de gestion, je vous invite à vous inscrire soit par téléphone au 04 78 48 12 56 (si répondeur, laissez un message) soit par Email à l'adresse lesclasseesen5@wanadoo.fr. N'oubliez pas de préciser le nombre de personnes qui participeront! Fin des inscriptions le samedi 3 juin 2006 au soir.

• Samedi 7 octobre 2006 à partir de 19 h 30 :

soirée à thème, salle municipale. Afin de prévoir le bon déroulement de cette soirée je voudrais savoir qui pourra nous aider, car il faudra comme la soirée 'Tex-mex' du monde pour : la buvette, le service, les préparatifs... et si nous ne sommes pas assez, je serais dans l'obligation d'annuler cette soirée!!!

De plus, le dimanche 3 septembre 2006 (jour de la foire) se tiendra le forum des associations, il faudra pour cette occasion préparer un récapitulatif de nos manifestations au cours de l'année 2004-2005. Afin de faire découvrir aux nouveaux habitants de Pollionnay ce qu'est la fête des Classes! Nous devrions avoir un stand ou seront regroupées les différentes classes de Pollionnay.

Dans l'attente, d'avoir une réponse de votre part ; soit par téléphone soit par email ; je vous souhaite encore fois une très bonne année 2006 et j'espère vous voir très bientôt!

Audrey GAILLETON,
Présidente des Classes en 5



ZI Chemin du Château - 69630 CHAPONOST

Tél. 04 78 56 18 53



Entreprise depuis 1976 à votre service



- Traitement de charpentes
- Traitement de tuiles
- Ravèlement de façades
- Peinture et enduit projeté
- Isolation thermique extérieure
- Double vitrage - rénovation
- Isolation des combles

Jacques Poix

Communications...

Créateur

Concepteur

Imprimeur

Reprographe



Siège Social

4, impasse Berthelot • 69160 Tassin

Tél. : 04 78 34 89 18 • Fax : 04 78 34 88 91

E-mail : jacquespoixcom@wanadoo.fr

Magasin

Fournisseur en papeterie

50, avenue Victor Hugo • 69160 Tassin

Tél./Fax : 04 78 34 99 17



BI-CROSS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Pour mémoire, le club de Bi-cross, (CCVL) installé sur la piste du Pipora à Sainte Consorce, est un Club Cycliste Intercommunal des Vallons du Lyonnais, et est subventionné par la communauté de communes (CCVL) et par la mairie de Sainte Consorce.

Le club est en pleine évolution :

- Les travaux lancés et suivis en 2005 par Alain Fautrière (Président du club jusqu'en 2003) ont vu leur achèvement en 2006 avec la pose de la grille de départ; ceci a été un événement majeur pour la vie du club.
- Ceci nous a permis d'équiper le terrain d'une grille conforme aux normes actuelles et malgré une utilisation encore "en manuel", nos pilotes ont pu apprendre à faire de vrais départs comme en course.
- La deuxième étape a été l'engagement de 6 pilotes aux courses promotionnelles de printemps et d'automne et au championnat départemental du Rhône.

La découverte de la compétition leur a apporté une motivation encore plus importante; l'esprit d'équipe a été au rendez-vous comme il l'est sur le terrain. Nous insistons sur cet esprit de club, la compétition en fait partie mais n'est pas la priorité. C'est vrai que tous ont vibré quand le club de Sainte Consorce était mentionné lors de la course.

- Pendant ces compétitions, cela a été aussi l'occasion de voir les meilleurs pilotes du moment (David Saulnier, Lilian Goux...), même les parents ont apprécié! car "ça ne plaisait pas", vitesse, saut et endurance étaient là.

Tous les exercices (enrouler, cabrer, rouler sur la roue arrière) faits à l'entraînement sous la coupe des entraîneurs : Olivier Baudy, Arnaud Botazzi et Gael Jacqueton ont été retrouvés!

D'ailleurs, nous ne pouvons que constater l'assiduité des pilotes à l'entraînement, ils ont le virus...

Les filles font aussi du bi cross et de la compétition, venez si vous aimez le vélo! L'entraînement est le samedi après midi de 14 h 30 à 16 h 30.

Le bi-cross "la race" disent les "pros" est un sport qui va figurer aux prochains jeux olympiques, c'est donc un sport reconnu, et n'oublions pas que les derniers championnats du monde se sont déroulés à Paris-Bercy en juillet 2005.

Nous aussi nous allons poursuivre nos efforts pour que le club de Sainte Consorce se développe, avec en priorité l'automatisation de la grille et l'amélioration de la piste.

Marie-Annick Gourmelen



PLANNING FAMILIAL

**POINTS RESSOURCES SANTÉ-SEXUALITÉ...
...POUR EN PARLER!**

*Tu te poses des questions,
tu as des inquiétudes ou
tu voudrais simplement t'informer :*

Tu as la possibilité de rencontrer une animatrice du Planning Familial soit seul(e), soit accompagné(e) d'un ou plusieurs copains ou copines.

LIEUX ET HORAIRES DES PERMANENCES

- Pour le canton de Vaugneray

A la M.J.C. de VAUGNERAY (Place du 8 mai 1945) :
le 1^{er} mercredi et le 3^e samedi du mois de 16 h 00 à 18 h 00

Jusqu'en septembre 2006 :

A la Salle des Fêtes de BRINDAS (dans salle à droite de la petite salle des Fêtes - montée de Bernade) :
le 2^e vendredi du mois de 16 h 00 à 18 h 00.

A la M.J.C. de THURINS (53, rue du 8 mai 1945) :
le 4^e vendredi du mois de 17 h 00 à 19 h 00.

A partir de septembre 2006 :

A la M.J.C. de BRINDAS (à la Maison des Associations) :
le 2^e et 4^e vendredi du mois de 16 h 00 à 18 h 00.

Mme Lutz (planning familial)

CONTRAT TEMPS LIBRES

Le Contrat Temps Libres intercommunal propose aux jeunes de 12 à 18 ans des 9 communes de les aider dans la réalisation de leurs projets (culturels, humanitaires, multi-activités...) par la mise en place d'une Bourse aux projets et à l'innovation. Il s'agit de favoriser l'autonomie des jeunes et leur implication dans différents projets.

Ainsi, les jeunes du territoire communautaire, aidés par une association de ce territoire, préparent un projet, le transmettent à la CCVL et viennent le présenter au jury composé d'élus communaux et de Florence Perrin, Vice-Présidente de la CCVL chargée de la jeunesse. Ce jury propose alors d'attribuer une bourse à l'association porteuse du projet afin d'aider les jeunes à mener ce projet.

Stéphanie Rousset



Le Pollionnay

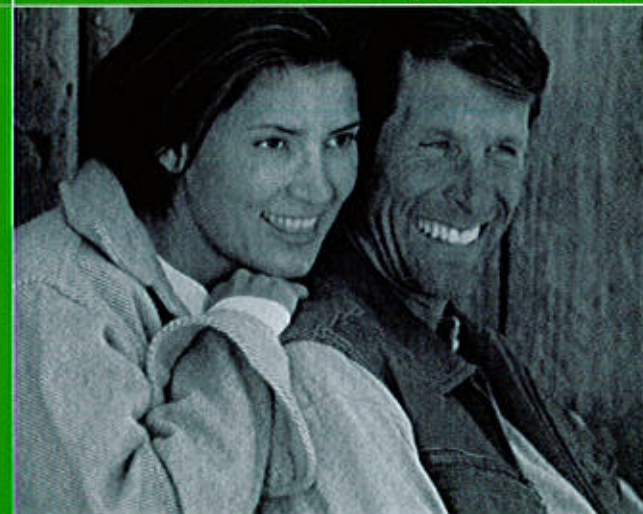
Fabrice et Nathalie BATAILLE

BAR • TABAC • PRESSE

Petit Casino

Tél. 04 78 48 18 39

Ce sont nos clients qui le disent!



**"Peugeot FAHY,
chaque jour,
ils nous facilitent
la vie"**

www.occasionsdulion.com/francheville

Dans l'ouest lyonnais, FAHY S.A.

25, avenue du Chater - FRANCHEVILLE - 04 78 34 00 20





NOUVEAU RÈGLEMENT DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie apporte un service de proximité commode et pratique pour se débarrasser de tous les déchets non collectés par les véhicules de collecte des ordures ménagères.

Cependant, les coûts d'exploitation et de gestion de cet équipement prennent chaque année un peu plus d'importance. Il faut savoir ainsi que ce service coûte de l'ordre de 34 000 euros TTC par mois à la CCVL prélevé sur le budget "environnement", lui-même financé par la redevance.

Les professionnels fréquentent assidûment la déchetterie. Toutefois la prise en charge financière des coûts d'élimination des déchets industriels ne relève pas de la responsabilité de la collectivité publique. Dès lors, il est apparu indispensable de "remettre à plat" les modalités d'accès à la déchetterie, notamment les prix des dépôts effectués par les professionnels.

Ce changement, majeur, a également été l'occasion de revoir entièrement le règlement d'accès à la déchetterie (conditions d'accès des particuliers et des professionnels).

Ce nouveau règlement est applicable depuis le 1er janvier 2006.

Horaires d'ouverture de la déchetterie

Horaires d'été (du 1^{er} avril au 30 septembre)

Lundi : 10 h - 12 h / 15 h - 18 h

Mardi à Vendredi : 9 h - 12 h / 14 h - 18 h

Samedi : 9 h - 18 h

Horaires d'hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars)

Lundi : 10 h - 12 h / 14 h - 17 h

Mardi à Vendredi : 9 h - 12 h / 14 h - 17 h

Samedi : 9 h - 17 h

Déchets acceptés



RÉFÉRIGÉRATEURS



CARTONS



BOIS



PAPIERS



MÉTALX



JOURNAUX / REVUES



DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIFIÉS



HUILES DE FRICTION



GRAVATS / INERTES



BOUTEILLES PLASTIQUES



TEXTILES



VERRE



PNEUMATIQUES

4 pneus au maximum peuvent être déposés par apport et sont facturés de la façon suivante :

- 1 euros TTC pour les pneus de VL

- 9 euros TTC pour les pneus de 4x4 et de PL

Le dépôt de pneus est réservé aux particuliers.

Le fibrociment d'amiante provenant des particuliers est accepté dans la limite de 150 kg par an et par foyer. Sa reprise est facturée 1 euros TTC/kg.

Conditions d'accès des particuliers

Les conditions d'accès ont été légèrement modifiées... Dans un souci de simplicité, le principe de la carte de résident à actualiser chaque année et à présenter lors de chaque passage est abandonné.

Vous recevrez désormais avec votre Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2006 une carte d'accès cartonnée qui vous permettra d'accéder à la déchetterie intercommunale. Cette carte sera valable pendant une année. Elle sera ensuite systématiquement envoyée chaque année avec votre facture de Redevance.

D'ici là, le système de présentation des cartes de résidents reste d'actualité.

Le dépôt est GRATUIT et ILLIMITÉ si le véhicule dont vous servez est du genre national :

- VP (Véhicule Particulier)

- CTTE (Véhicule Utilitaire) dont la charge utile est inférieure à 900 kg

Le dépôt devient PAYANT si votre véhicule est classé CTTE et si sa charge utile dépasse 900 kg. La tarification est alors unique : 20 euros TTC par passage.

A noter : la carte d'accès vous octroie 3 passages annuels gratuits avec un véhicule payant.

Conditions d'accès des professionnels

L'ancien règlement de la déchetterie permettait aux professionnels d'éliminer leurs déchets gratuitement ou presque. En cas d'apport payant, les tarifs pratiqués (9 euros pour 1 tonne de déchets déposés) se révélaient nettement inférieurs au coût réel du service rendu.

Face à ce constat, la Communauté de Communes a fait le choix de rendre le dépôt de certains déchets payants, tout en maintenant certains dépôts de déchets gratuits.

Dépôt de BOIS

GRATUIT

Dépôt de CARTON

GRATUIT

Dépôt de GRAVATS



16,80 euros TTC/m³

Dépôt de DÉCHETS VERTS



10,30 euros TTC/m³

Dépôt de DIB ou ENCOMBRANTS



17,10 euros TTC/m³

Ces tarifs correspondent à une répercussion des coûts de transport et de traitement. Ils sont donc susceptibles de varier en fonction du prix du marché.

Comment ça marche ?

Deux cartes d'accès sont mises en circulation à partir du 1^{er} janvier 2006.

La 1^{re} carte d'accès (cartonnée) est réservée aux dépôts GRATUITS (bois et cartons) et a été envoyée nominativement à chaque professionnel du territoire.



Celle-ci se trouvait jointe à la plaquette d'information envoyée au mois de décembre. Si toutefois vous ne l'avez pas reçue, n'hésitez pas à prendre contact avec les services de la CCVL afin de régulariser cet oubli. Cette carte vous permet d'accéder à la déchetterie aussi souvent que nécessaire afin d'y déposer exclusivement les déchets concernés : le bois et le carton.

Cette carte est valable jusqu'au 30 juin 2007 et sera automatiquement renouvelée et envoyée avec votre facture de Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères en 2007.

La 2^e carte (carte à puce) est une carte d'accès et de paiement. Celle-ci sera fournie gratuitement aux professionnels qui en feront la demande. Cette carte sera chargée du crédit d'euros dont le montant est choisi par l'usager lui-même. Cette carte permettra :

- le règlement immédiat du montant correspondant au dépôt sans échange d'argent sur le site.
- L'émission de justificatifs à la fréquence choisie par l'usager.
- un paiement au m³ plus juste et plus rapide que le système de pesée,
- un paiement sécurisé et facilité,
- un suivi régulier et un contrôle possible des apports en déchetterie,
- une traçabilité des filières d'élimination de déchets.

Cette carte permet l'accès au site pour y déposer les déchets payants suivants : DIB (ou encombrants), gravats et déchets verts.

Il est à noter que plusieurs cartes peuvent être émises au nom d'une même entreprise.

Si vous souhaitez vous procurer une carte de paiement, vous pouvez contacter la société exploitante de la déchetterie COVED au 04 72 66 22 39 (puis tapez 1).

Pour tout renseignement

Déchetterie intercommunale

Parc d'Activités des Deux Vallées

69670 VAUGNERAY

Tél. : 04 78 45 76 83

Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais

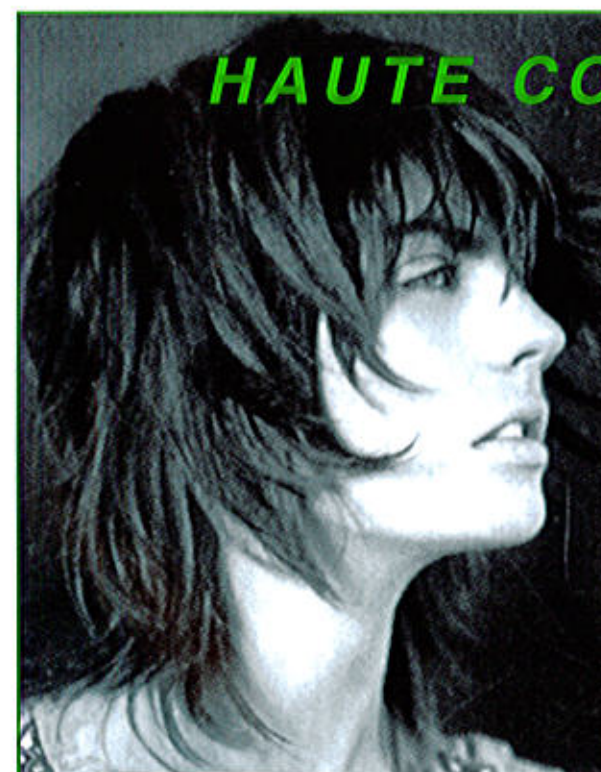
20, chemin du Stade

69670 VAUGNERAY

Tél. : 04 78 57 83 80

Fax : 04 78 57 83 81

Mail : environnement@cc-vallonsdulyonnais.fr



HAUTE COIFFURE RENATO

Rénato
STYLISTE

Création



PRODUITS L'ORÉAL

TASSIN : 157, av. Charles de Gaulle Tél. 04.78.34.77.71

CRAPONNE : 66, av. Edouard Millaud Tél. 04.78.57.33.60



LA TRIBUNE DU CITOYEN

Riverain d'un chemin communal long de 500 m, je m'interroge suite à l'article paru dans le bulletin municipal du mois de décembre, car il est dit que "le déneigement des routes et chemins communaux est assuré par les agents de voirie de la municipalité".

Or le chemin de Font Fumoy n'a jamais été déneigé, même lorsqu'il est tombé 15 cm de neige comme en ce début d'année.

Du reste, depuis 3 ans que j'habite à Fumoy, les fossés n'ont jamais été nettoyés, les talus n'ont pas été fouchés.

Maurice Lardellier

Réponse :

Dans l'avis de déneigement du bulletin municipal de décembre, il est bien question de "chemins communaux" et non pas de "chemins ruraux". Le chemin de Fond Fumoy est un "chemin rural" et le déneigement de ces derniers n'est pas obligatoire. Vous comprendrez que pour des raisons techniques la lame du tracteur ne passe pas dans les chemins non goudronnés. (ex : Les Béchères, chemin de Larny, Fond Fumoy).

En ce qui concerne l'entretien des fossés et des talus voici le montant des factures réglées par la municipalité de Pollionnay ces dernières années pour l'entretien, le curage des fossés, la mise en place de pierres concassées uniquement pour le chemin de Fond Fumoy dont vous êtes le seul riverain.

- en 2003 2 021 euros

- en 2005 2 466 euros

- entre 2003 et 2005 remblais du chemin en pierre bleues (56 tonnes).

Il faut savoir accepter quelquefois les joies de la campagne... !

Gilbert Marignier

CARRIERES POCCACHARD SARL

GORRE GRAVILLONS OCRE ROUGE JAUNE

ENROCHEMENT PIERRES JAUNES A MURET

TOUS PRODUITS DE CONCASSAGE

LA RAPAUDIERE - POLLIONNAY - 69290 CRAPONNE

LESPINASSE - BOYER 42460 CUINZIER

LEPY - POLEYMIEUX AU MONT D'OR 69250

TEL. : 04 78 48 13 14

Fax : 04 78 48 17 54

Acousti'Confort

Centre de correction auditive

Joëlle BESACIER, Audioprothésiste

Michèle COUVROT, Technicienne en audioprothèse

- Prêt et essais d'appareils auditifs
- Nouvelles technologies numériques
- Bilan, réglages et soins audioprothétiques gratuits
- Embouts anti-eau et anti-bruits Sur mesure
- Piles, accessoires télévision, téléphone
- Réparations toutes marques au laboratoire

102, avenue Pierre Dumond

Tél. 04 78 57 59 22

CRAPONNE

Mr. Bricolage

2, avenue Edouard Millaud

69290 CRAPONNE

Tél. 04 78 57 33 11 - Fax 04 78 44 82 02

<http://www.mr-bricolage.fr>

Réparation agricole

Maurice PERRAUD

Concessionnaire ZETOR

ZA de Clape-Loup

69280 Ste-Consorce



Tél. 04 78 87 60 40

Fax 04 78 87 60 41



CHRONIQUES POLLIONNOISES

Recueillies par la Maison de la Rencontre dans les années 80

La fête à cochon : Benoît LHOPITAL Larny

Le cochon ? on le tuait sur une benne, à bouchon. On était deux ou trois hommes à le tenir dessus. Le sang coulait dans une bassine, ma mère l'brassait. Pis, on bouchait l'rou pour l'emporter. On l'faisait brûler sur d'la paille, on mettait l'feu, on remuait la paille tout l'tour, pour bien faire brûler les poils, on l'tournait d'un côté et d'l'autre... Pis, on enlevait les angles... nous, gones, on allait les mettre au pied d'un cep de vigne, mon vieux ! Le cep poussait, ça f'sait de la cornaille ! On avait un cep ou deux comme ça avec mon frère. Ben mon vieux ! U avait des raisins !

Pis à midi, on mangeait les jailles. C'était un jour chez nous, un jour chez Graët, un jour chez Bouchard, un jour chez Poccachard... Les jailles ? C'est les bouts de viande qu'on prend sur les côtés du cou, qui ont un peu de maigre et un peu d'gras, qu'on coupait en p'tits morceaux. On f'sait sauter ça à la poêle et après, hop ! On arrosait d'vin. Ma mère savait faire ça ! On en f'sait plus ou moins, selon l'paquet d'monde qu'on était. On était nombreux ! De là à la f'nêtre, la table était pleine ! Fallait voir ! Ça rigolait, et pis ça chantait... l'après-midi, on f'sait les saucissons, les boudins.

Les ambulants : Mme Marie Marignier et Mme Jeanne Poccachard

Mme P. : Ça se marchait beaucoup autrefois !

Mme M. : Les femmes partaient au marché d'Vaugneray, avec leurs deux paniers, vous savez, ces paniers plats en longueur, avec leur beurre, leurs fromages dedans, les œufs... Elles montaient à pied par l'petit chemin qui passait vers Salignat, et qui montait rejoindre la route là-haut. Qu'est ce qu'y vont faire d'ces chemins ? U servent à rien plus maintenant !

Et on marchait à pied, on avait 6-7 ans... pour s'ach'ter des souliers, fallait aller ! Et on rev'nait, on était content...

Mme P. - De même, quand ça s'allait en pèlerinage ! Pour ainsi dire, quelqu'un avait une maladie, une chose aux yeux, n'importe, y z'allaient ou à la Salette ou à St-François...

Mme M. : ...à St-Vincent, pour la vue, pour les enfants malades... Pis - vous m'avez parlé des vieux

métiers - y avait les ambulants. Ces gens qui passaient avec leur famille : le père, la mère, un petit enfant dans les langes, dans les "pattes", pis un autre de 3-4 ans à côté. U v'naient, y nous faisaient des chaises, ils les paillaient. U taillaient l'bois à la hache...

U f'saient aussi des paniers, des "balles" pour récolter les pommes de terre, pour la maison... On les nourrissait, et y couchaient à l'écurie ou dans la grange... c'était des gens de passage.

Mes grands-parents, à St-Laurent de Vaux, y z'étaient renommés pour loger ces gens, même s'y travaillaient ailleurs, y venaient coucher chez eux. U leur f'saient remettre leurs papiers le soir, leurs allumettes... on leur f'sait cuire la soupe dans la grande cheminée, une grande marmite de pommes de terre... y s'attablaient tous autour, rapidement, ma mère leur servait les pommes de terre et pis la soupe...

Mme P. : U avait des mendiants qui passaient...

Mme M. : U vendaient des lacets, des lunettes en verre cerclées de fer, des boîtes de cirage, des allumettes de contrebande... U s'cachaient, y z'avaient peur des gendarmes

Mme P. : U avait eu un mendiant de Larny, y s'appelait Rémy. U v'nait coucher chez nous. U couchait dans la paille à l'écurie, et nous on était gosses... On pouvait pas lui refuser d'le loger... l'matin, on lui donnait un bout d'pain et y partait...

Mme M. : Moi j'ai connu, tu l'as ben connue aussi, une pauvre femme qui v'nait coucher chez nous. Moi j'avais 7-8 ans... Elle venait avec un lit, comme ça, en bois avec des roues, avec un enfant infirme qui avait 10-12 ans... Elle passait chez nous, elle mendiait pour nourrir cet enfant infirme. On lui donnait la soupe le soir, pis j'sais pas quoi tant q'ma mère lui donnait : du pain, du fromage... vous comprenez, y avait pas les œuvres ! Elle couchait à l'écurie, avec cette voiture d'enfant, enfin ! C'était pas une voiture, c'était une caisse en bois avec des roues... elle avait des paquets d'linge attachés, pour changer c't'infirme qui pouvait pas parler.

Mon mari m'a dit plus tard qu'elle venait aussi à Brindas... Elle suivait les communes, elle mendiait sa vie comme ça... Rendez-vous compte !

* "balles" grandes corbeilles d'osier de forme ovale.

* "pattes" en lyonnais, chiffons, vieux vêtements inutilisables.



L'ARAIRE

L'Araire sur le net. Sur son site www.araire.org vous pouvez consulter toutes les revues de L'Araire, de 1970 à ce jour.

L'Araire souhaite par cette communication pouvoir informer sur sa revue, ses maisons d'exposition, son centre de documentation, ses sorties, ses conférences.

Les rubriques du site s'affiche ainsi :

- L'association.
- La Maison d'Expositions à Yzeron.
- La revue.
- Le centre de documentation.
- Nous contacter.
- Plan d'accès.

L'Araire : 1 passage de l'araire
69510 MESSIMY
Tél. : 04 78 45 40 37
Laraire@wanadoo.fr

Yves Muriat

**MERCI DE FAIRE CONFIANCE
AUX ANNONCEURS
QUI AIDENT À LA PARUTION
DU BULLETIN MUNICIPAL**

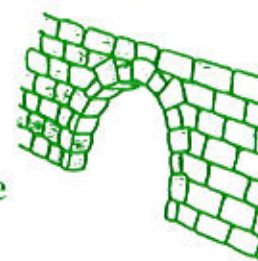
**TRANSPORT - TERRASSEMENT
Locations de caissons pour déblais**

Carrière de Gorh - POLLIONNAY

Ets ROULET

7, allée des Primevères
69110 SAINTE-FOY-LES-LYON
Tél. : 04 78 59 22 64

Marc BOUCHARD
Artisan Maçon



**Maçonnerie Générale
Taille de pierres
Rénovation**

La Poizatière 69290 POLLIONNAY
Tél. 04 78 48 12 78

LAURI Françoise

Coiffure à domicile

• Coiffeuse • Styliste • Visagiste •



06 10 50 31 35

Habitante de Pollionnay !!!

Dans un monde actif, votre temps précieux est compté.
Je prends en charge votre coiffure à votre domicile



Une coiffure selon vos envies !

- coiffure de soirée • couleur permanente
- coiffure d'entretien • mèches, balayage

*Ouverture d'un nouveau
Bar - Restaurant*

(menus du jour, petite restauration)



"La Cour du Roy"



69290 Pollionnay - Tél. 04 78 48 15 73

Plomberie - Sanitaire - Zinguerie - Chauffage

Paul RIVOIRE

Siège : La Quinsonnière - 69290 POLLIONNAY

Adresse : B.P. N°60 - 69290 CRAPONNE

Tél. 04 78 48 14 37 • Portable 06 08 05 88 24
Fax 04 78 48 15 97



Jardinerie
DESBOS



Jardinerie • Décoration • Fleuristerie

1315, route de Sain Bel - Face à l'entrée principale - Parc de la Croix Laval - 69280 Marcy L'Étoile - Tél. 04 78 87 18 58

**club hippique de
POLLIONNAY**

- Cours toute l'année
- Ouvert à tous (dès l'âge de 5 ans)
- Formule découverte pour les débutants

Tél. : 06 98 87 52 70
Répondeur : 04 78 48 10 45



**BOULANGERIE - PÂTISSERIE
ARTISANALE**

Thierry SEVE
Rue Antoine Brun
69280 Sainte Consorce
Tél. 04 78 87 08 49

Pain au levain

Viennoiseries
pur beurre

Fermé le lundi

Pâtisseries maison



Etablissement médicalisé pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de toute affection neurologique nécessitant une prise en charge.

Celle-ci est assurée par une équipe soignante adaptée, encadrée par un personnel médical spécialisé. Cure médicale - Long séjour



Les Aurélias
Route des Presles
69290 Pollionnay
Tél. : 04 78 87 42 42
Fax : 04 78 87 42 00

**GARAGE
CHAPOLARD**

Agent Peugeot



Mécanique • Carrosserie
Vente neuf & occasion

6 route des Pierres Blanches - 69290 GRÉZIEU-LA-VARENNE
Tél. 04 78 57 02 09 • Fax 04 78 57 29 98

le jardin des lettres

LIBRAIRIE

83, avenue Edouard Millaud
69290 CRAPONNE

Tél. : 04 78 44 66 54
E-mail : lejardindeslettres@free.fr



UNE SUPERBE RÉHABILITATION DE CHARME EN PLEIN CŒUR DE POLLIONNAY

25 APPARTEMENTS
AUTOUR D'UN AGRÉABLE JARDIN

LA LISIÈRE
DES MONTS



Idéalement orienté, l'immeuble bénéficie d'excellentes conditions d'ensoleillement.
Il vous séduira par son emplacement très recherché au sein d'une commune réputée
pour son ambiance village conviviale.

du **Studio**
au **5 Pièces**

- Grandes terrasses
- Balcons

Un panorama
d'exception

Des volumes
atypiques

Une ligne de prestations
raffinées

En réalisant la réhabilitation
de cette ancienne maison de retraite
PRESTIGE participe à la volonté de Pollionnay
d'harmoniser passé et modernité.

04 78 24 07 77

Une réalisation

www.prestige-promotion.com

P R E S T I G E

31, Cours Lafayette - 69006 LYON

LA QUALITÉ POUR CADRE DE VIE